



## Mémoire demandé par le gouvernement sur la manufacture de draps de Vire par un membre du Conseil Général... Calvados, de la Société d'Emulation... de Vire

La Manufacture des Draps de VIRE, peut être considérée, sous deux rapports, tous les deux également intéressans ; comme étant nécessaire au pays qu'elle vivifie, et comme pouvant être utile à l'Etat. L'un et l'autre de ces rapports demandent quelques développemens.

Il faut s'en prendre à sa constitution, à la manière dont elle est composée, si la Fabrique de VIRE, si ses produits ne sont pas aussi répandus qu'ils pourraient l'être. Elle n'a rien en quoi elle ressemble à aucunes de celles de Draperies de

[p. 4]

France. Par-tout ailleurs, on voit des Entrepreneurs opulens, diriger leurs vastes ateliers où sont réunis de nombreux Ouvriers, et où s'exécutent tous les travaux, tous les apprêts, que les Chefs ne font que surveiller et conduire.

A VIRE ; c'est toute autre chose. Les Fabricans, ceux qui en ont le titre, sont en même tems les apprêteurs de leurs Draps. Ce ne sont, presque tous, que des Ouvriers qui cardent et filent eux-mêmes leurs Laines, Tissent leurs Draps, pour être envoyés au moulin ; et qui leur donnent ensuite les derniers apprêts. Et tout cela se fait dans la demeure de chacun, sans autre communication nécessaire entr'eux. Il est important de bien saisir cette différence essentielle, qui donne un aspect moral particulier à cette Manufacture.

UN tel isolement de ses Membres généralement peu fortunés, et sans aucun relief apparent, ne peut pas naturellement répandre un certain éclat extérieur, qui la fasse distinguer dans le monde commerçant. Aussi les Draps de VIRE n'ont-ils jamais été, jusqu'ici, l'objet de spéculations, ou d'entreprises mercantiles de quelque importance.

LA Fabrication des Draps est fort ancienne à VIRE. On en retrouve des traces, dans le XV Siècle.

[p. 5]

Olivier BASSELIN, l'auteur, ou l'inventeur du Vaudeville, était Foulon, ou Foupleur de Draps. Depuis ce tems-là, elle a toujours existé, avec des succès divers, suivant les tems et les circonstances.

AVANT la Guerre de sept ans, il se fabriquait une bien plus grande quantité de Draps qu'aujourd'hui ; parce qu'il s'en exportait beaucoup pour Louisbourg et le Canada. La paix de 1763 dut donc en diminuer considérablement la consommation.

LES Draps de VIRE reprirent une très-grande faveur, à l'époque de la guerre des États unis de l'Amérique. Mais la Fabrication venait d'être abandonnée, par le Gouvernement d'alors, au système de liberté illimitée ; et les Fabricans livrés à eux-mêmes, sans aucunes vues libérales, sans esprit public, sans prévoyance, abusèrent tellement du besoin des Américains, et les trompèrent à tel point, qu'à la paix, les Draps de VIRE cessèrent tout à coup d'avoir cours à l'Amérique, et qu'on n'y voulut plus que des Draperies Anglaises.

DÈS-LORS, la Manufacture ne fit plus que languir jusqu'à la Révolution, que le besoin d'habillemens pour les Troupes, fit rechercher ses produits, ; et comme il fallait dans ce tems-là une immense

[p. 6]

quantité de Draps, et qu'on ne regardait pas à leur bonté ; beaucoup de Gens, étrangers jusques-là à la Fabrication, se mirent à en faire, sans règles, sans principes et sans mesure ; ce fut bientôt comme une espèce de débordement qui inonda toute la France, en la couvrant d'uniformes ; mais qui aurait bientôt décrédité

totalement les Draps de VIRE, par la mauvaise qualité de la plupart, s'il avait duré plus long-tems.

LA paix avec les Puissances du Continent, en permettant de diminuer le nombre des Troupes, et sur-tout de licencier les Gardes Nationales, rendit le goût des uniformes moins vif, et le besoin des Draps moins général. Bientôt il n'y eut presque plus que les anciens Fabricans, ceux qui en avaient toujours fait leur état, qui continuèrent à s'en occuper. Insensiblement la Manufacture se trouva épurée des étrangers à cette Profession : espèce de limon exotique et grossier qui l'obstruait en quelque sorte.

RENDUE à peu près à son état naturel, elle peut livrer aujourd'hui au Commerce, 12 mille pièces de Draps de 19 à 20 Mètres de longueur, sur une largeur de 119 Centimètres ; et de 149 Centim., ou bien d'une aune, et de cinq quarts de largeur,

[p. 7]

lesquelles réduites au prix moyen de 10 francs le Mètre, en blanc, à cause du très-grand nombre de Draps en grande laise, et du renchérissement actuel des Laines, font un capital de 2,280,000 francs.

LES Laines qu'on emploie aujourd'hui sont de bonne qualité. Outre celles que le Pays et les Départemens voisins fournissent, on en tire encore du Romois, de la Sologne, de la Brie, de l'Orléanais, du Berri, de quelques parties du ci-devant Languedoc, beaucoup du Poitou, et même des Laines provenant du mélange des moutons d'Espagne, avec ceux de France ; toutes bonnes espèces en général plus convenables à une bonne Fabrication, que les Laines qu'on emploie dans plusieurs Fabriques des Départemens Méridionaux.

CETTE branche d'industrie occupe annuellement environ quatre mille ouvriers de toute espèce, de tout âge et de tout sexe, établis dans la Ville, ou disséminés dans les Campagnes voisines, dont quatre cent cinquante à cinq cents, travaillent eux-mêmes et font travailler pour leur compte, et sont réputés Fabricans. Le nombre de ces derniers était moindre autrefois.

LES Maîtres Fabricans devaient, par les Statuts

[p. 8]

anciens, résider et résidaient en effet dans la Ville. La Révolution qui a permis à chacun de faire ce qui lui plaît, sans considérer ses dispositions, ni ce à quoi il est propre, a fait qu'il s'est établi de prétendus Fabricans, jusques dans les Communes voisines de la Ville. C'est un grand abus ; et le Gouvernement s'empressera sûrement de le réformer, quand les circonstances lui permettront de s'occuper sérieusement des Manufactures ; quand il pensera aux moyens de les relever, en leur donnant des Lois réglémentaires. Ce ne sera qu'en les centralisant, qu'en en réunissant les principaux Agens, qu'il pourra les tenir constamment sous ses yeux, pour en diriger lui-même l'action, et les faire tous tendre également à un même but d'utilité générale.

TELS sont les moyens, et les moyens uniques d'existence de la Ville de VIRE, et d'une grande partie de l'Arrondissement, dont le Sol ingrat se refuserait à la Culture, sans les secours journaliers de l'Industrie, qui y tiennent toujours en circulation, une certaine quantité de numéraire, et aident à en fertiliser les terres.

[p. 9]

A la grande époque, au 18 Brumaire, quand tous les élémens moraux et politiques, long-tems confondus, ont repris leur place ; quand l'ordre a reparu, l'esprit public s'en est senti ; il a influé jusques sur la Manufacture des Draps de VIRE ; on y a employé des matières meilleures ; on a ourdi en plus haut compte, et tissu avec plus de soin. Les Draps mieux foulés, sont devenus d'un usage plus durable. Plusieurs demi-Brigades, des corps de toutes les Armes, se sont approvisionnés à VIRE ; et tous ont été satisfaits des fournitures qui leur ont été faites, parce qu'on y avait mis beaucoup d'attention.

AINSI il est démontré que les Draps de VIRE, peuvent servir avantageusement à l'habillement des Troupes de l'Etat, quand ils sont bien soignés. Mais ce ne sont jusqu'ici que des essais partiels, dépendant en quelque sorte, de la probité et de la raison du fournisseur ; et il faudrait en rendre les succès durables, en les établissant sur des bases à jamais permanentes. Cette disposition dépend absolument du Gouvernement, qui d'ailleurs pourrait en retirer de grands avantages.

IL faudrait qu'il accordât de nouveaux statuts ou réglemens, propres à la Manufacture, qui n'admissent à la fabrication qu'à de certaines conditions ;

[p. 10]

et seulement des hommes ayant un intérêt immédiat à soutenir le crédit ou la réputation des Draps de VIRE, et dont les connaissances auraient été éprouvés, par des travaux préliminaires. Il faudrait que les Draps destinés pour l'usage des Troupes, devinssent un objet de Fabrication distinct, un article séparé de ceux qu'on fait entrer communément dans le Commerce ; que les chaînes des premiers fussent ourdies en plus grand compte ; c'est-à-dire, qu'elles fussent composées d'une plus grande quantité de portées, ou de fils, que les autres Draps, qui n'ont pas besoin d'autant de solidité, que l'habit du soldat, fait pour être porté un tems déterminé et fort long.

POUR être assuré que cette condition essentielle fût exactement remplie, il serait nécessaire que le Gouvernement créât, en même tems, un Commissaire, un préposé quelconque, ou bien, comme autrefois, des Gardes jurés, surveillés eux-mêmes, qui seraient chargés d'examiner, avec le plus grand soin, tous les Draps ; de rejeter, sans aucun égard tous ceux qui se trouveraient en plus bas compte, que celui qui serait prescrit, ou qui manqueraient dans quelqu'une des parties des apprêts, tels que la filature, le foulage, le dégrais etc. de veiller sur-tout, à ce qu'on n'y introduisît

[p. 11]

pas de boures, ou autres déchêts ; et à ce que tous les Draps teints, le fussent exactement de la même nuance ; l'uniformité de couleur étant une chose très intéressante aux yeux, et à l'inspection des militaires jaloux de la tenue brillante d'une Troupe.

EN établissant ces utiles distinctions, à VIRE, en y faisant ces réformes, aussi simples que faciles, en admettant sur-tout cette Manufacture dans le partage de fournitures de l'habillement général des Troupes, le Gouvernement trouverait, à qualités égales, un bénéfice considérable dans les transports. VIRE fournirait aux Troupes stationnées dans les Départemens de l'Ouest et du Nord. Lodève et les autres Fabriques du ci-devant Languedoc serviraient celles des autres parties de la République. Enfin, en établissant une concurrence avantageuse entre diverses Manufactures, placées aux deux extrémités de la France, il ouvrirait un nouveau champ à l'industrie, dans un pays qui n'a été négligé, jusqu'ici, que parce que le Gouvernement n'en a jamais bien connu l'importance, les besoins et les ressources.

ON a vu, par la formation de la Manufacture de VIRE, qu'elle est composée d'Ouvriers plutôt que de Fabricans ; et conséquemment d'hommes peu fortunés,

[p. 12]

hors d'état de faire, par eux-mêmes, des fournitures de quelque importance, et de traiter directement avec le Gouvernement, ou même avec des Corps militaires particuliers. Il faut donc des intermédiaires ; et il y en a à VIRE. Il y existe des Maisons de commerce, auxquelles on peut s'adresser utilement. On trouverait même avec elles, sans augmenter considérablement le prix des marchandises, des avantages qu'on n'aurait peut-être pas, en voulant traiter isolément, et comme en détail, avec chaque Fabricant.

ON n'a pas de données bien positives, sur les crédits qu'on obtiendrait de ces Maisons-là. Les nombreuses faillites qui ont désolé la Manufacture et le commerce de VIRE, dans ces derniers tems, font croire qu'ils ne pourraient être ni bien longs, ni bien étendus. Cela pourrait dépendre, au reste, des conditions que leur ferait le Gouvernement.

ON ne doit pas craindre que l'établissement d'une nouvelle espèce de fabrication particulière, au service de l'Armée, portât préjudice à celle qui existe de tout tems pour le commerce intérieur ; parce que la population du pays est considérable, et peut aisément fournir des bras à toutes les deux. En appelant

[p. 13]

un plus grand nombre d'Ouvriers des environs, en étendant d'avantage le travail des Laines, on porterait, au contraire, dans les campagnes, des moyens pécuniaires, qui aideraient à les fertiliser, et à y abolir la mendicité, en soulageant la misère.